

INDEX Égalité Femmes / Hommes 2024

Cet index est conçu pour faire progresser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes au sein des entreprises. Il permet de mesurer les efforts réalisés ou à faire sur quatre critères.



33/40

Écart de rémunération
entre les hommes
et les femmes

35/35

Écart de taux
d'augmentations
individuelles pour
les entreprises entre
50 et 250 salariés



15/15

Pourcentage de salariés ayant
bénéficié d'une augmentation
dans l'année suivant leur
retour de congé maternité



5/10

Nombre de salariés
du sexe sous-représenté
parmi les 10 plus
hautes rémunérations



Total
88/100

Le groupe **maintient ses efforts** pour mener une **politique d'égalité professionnelle** entre ses collaborateurs.



SAS au capital de 627 960 €
RCS Paris 444 771 083



GSMC - SAS au capital de 251 080,20 €
RCS Paris 484 722 004